Concours CDAD
Enjeux Citoyens

Conseil Départemental de l'accès au Droit
83 rue du Général de Gaulle 10000 Troyes
cdad-aube@justice.fr
03 25 43 55 92

Article 1 Présentation

1.1 Objectifs

L'objectif du concours « Enjeux Citoyens » est de permettre aux élèves de découvrir le monde de la Justice et de montrer ses connaissances acquises durant sa scolarité ainsi que sa culture générale personnelle, tout en développant son originalité et sa créativité.

1.2 Organisation

Les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit sont des groupements d'intérêts publics ayant pour but l'accès au droit de tous les citoyens français. Le CDAD du département de l'Aube organise un concours « Enjeux Citoyens », ouvert aux établissements scolaires de l'Aube.

Article 2 Participation

2.1 Candidatures

Une classe de niveau collège (de niveau 4ème ou 3ème) ou de niveau lycée peuvent s'inscrire au concours.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Le concours ne sera organisé qu'à partir d'au moins 3 candidatures.

2.2 Projet

Pour l'année 2023-2024, le concours aura comme thématique « la Justice et les réseaux ».

Tout support est accepté pour le projet : poésie, essai, exposé, exposition, court-métrage, peintures... Chaque réalisation ne doit cependant pas excéder 10 minutes.

Si la préparation au concours doit être faite collectivement, la présentation du support sera réalisée par trois élèves et devra constituer une œuvre **unique et originale**.

2.3 Prix

A l'issue de ce concours, un prix sera décerné au lauréat désigné par le jury au premier lauréat.

Ce premier prix sera de 500€, le second prix sera de 200 € et le troisième de 100 €.

2.4 Dossiers

L'inscription faite par l'établissement est définitive.

Les établissements dont l'envoi du dossier n'est pas conforme à la description ci-dessous peuvent voir leur participation refusée par les organisateurs du concours.

Une fois inscrit, l'établissement devra réaliser et envoyer son travail par mail ou par courrier selon le support utilisé à l'adresse suivante : cdad-aube@justice.fr ou CDAD, Tribunal Judiciaire, 85 rue du Général de Gaulle, 10000 Troyes.

Les vidéos devront **obligatoirement** être mises sur une clef USB contenant uniquement le projet et envoyées par courrier à l'adresse suivante : CDAD, Tribunal Judiciaire, 85 rue du Général de Gaulle, 10000 Troyes.

2.5 Calendrier

15 octobre 2023 Date limite de l'envoi des inscriptions
2 mai 2024 Date limite de l'envoi des projets
Dernière quinzaine de mai 2024 Présentation orale devant le Jury, désignation du gagnant et remise du prix (une journée sera fixée durant ces semaines)

Article 3 Sélection

3.1 Jury

Le Jury sera composé notamment du Président et du Vice-Président du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Aube, de la Préfète ou de son représentant, du Bâtonnier, du Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Troyes, de la directrice de l'École Supérieure de Design, et de la Directrice Académique des Services de l'éducation Nationale. Le Président du CDAD sera Président du jury.

3.2 Sélections

Suite aux envois des travaux, une présélection pourra être faite si les candidatures sont très nombreuses. Les établissements sélectionnés représentés par trois élèves devront présenter leur projet pendant une durée obligatoire de 10 minutes devant le Jury, qui pourra ensuite échanger pendant 5 minutes maximum avec les candidats.

Article 4 Valorisation

4.1 Projet gagnant

L'établissement dont le projet aura été désigné vainqueur du concours pourra être sollicité pour présenter son travail lors de manifestations organisées par le CDAD. Les travaux réalisés deviendront la propriété du CDAD qui pourra les utiliser pour ses actions.

Article 5 Non-respect du règlement

En cas de non-respect du règlement, le Président du jury pourra prononcer l'exclusion du candidat du concours après avis des autres membres du jury.

Signature (apposer la mention « lu et approuvé, suivie de la date et de la signature)